

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2015

Décisions modificatives

Après avoir pris connaissance de ces opérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°7 Paiement SIEG

Ligne	Sens	Imputation			Libellé	Montant
1	D	204182	1081	R99	Autres organismes publics	9 000,00
2	D	165		R99	Dépôts et cautionnements	1 650,00
3	R	1321	1143	R99	reçus Etat et Etab nationaux	10 650,00

Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subventions DETR pour le dossier d'aménagement de bourg et notamment l'aménagement de la Place et de la Rue des 4 Chemins (dossier prioritaire n°1)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'opération d'aménagement de bourg et notamment l'aménagement de la Place et de la Rue des 4 Chemins..

- arrête les modalités de financement suivantes :

OPÉRATION	MONTANT PRÉVU H.T.	SUBVENTION SOLLICITÉE S D.E.T.R. 2016	Fonds propres de la commune
Aménagement Place et Rue des 4 Chemins	186 753,20 €	30 % (plafonné à 90 000 €) 56 025,96 €	130 727,24 €

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subventions DETR pour le dossier d'aménagement de Voirie / Réseaux / Divers (VRD) pour 3 logements sociaux Rue des Plantades (dossier priorité n°2)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'opération d'aménagement VRD pour 3 logements sociaux Rue des Plantades.

- arrête les modalités de financement suivantes :

OPÉRATION	MONTANT PRÉVU H.T.	SUBVENTION SOLLICITÉE S D.E.T.R. 2016	Fonds propres de la commune
Aménagement VRD 3 logements sociaux Les Plantades	167 000 €	40 % Plafond 50 000 € / logement 60 000 €	107 000 €

Enfouissement des réseaux France Télécom Bourg

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à **16 800,00 € T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût T.T.C. des dépenses $16\ 800,00\ € \times 0,30 = 5\ 040,00\ €\ T.T.C.$
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

Travaux de dissimulation du réseau électrique "Aménagement HTA/BT BOURG"

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **37 500.00€ H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Modification des statuts Mur-es-Allier

Lors de sa réunion du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire de Mur-ès-Allier s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur des modifications des compétences suivantes :

B- COMPETENCES OPTIONNELLES

⑦ Action sociale d'intérêt communautaire

Réécriture de la compétence suivante :

- Lutte contre la précarité par la mise en place et le fonctionnement d'une épicerie solidaire.

Nouvelle compétence suivante :

C – COMPETENCES FACULTATIVES

8 - Autres compétences

- Equiper des écoles préélémentaires et élémentaires en matériel numérique avec :
 - Un vidéoprojecteur interactif pour chaque classe
 - Une classe mobile (tablettes et ultraportables) pour chaque école maternelle et primaire.
 - Les branchements liés à ce matériel (hors branchements électriques).

Suppression des compétences suivantes :

- Mesures incitatives auprès des privés pour l'installation de citernes de récupération des eaux pluviales selon un cahier des charges défini par délibération du Conseil communautaire et en partenariat avec le Conseil général dans le cadre du Contrat Local de Développement.
- Aides aux économies d'énergie : isolation des combles selon un cahier des charges défini par délibération du Conseil communautaire et en partenariat avec le Conseil général dans le cadre du Contrat Local de Développement.
- Mise en place d'opérations spécifiques en faveur de l'amélioration de l'habitat :
 - Aide financière à la rénovation des façades auprès des privés selon un cahier des charges défini par délibération du Conseil communautaire et en partenariat avec le Conseil général dans le cadre du Contrat
 - Aide financière à la rénovation des toitures auprès des privés selon un cahier des charges défini par délibération du Conseil communautaire et en partenariat avec le Conseil général dans le cadre du Contrat Local de Développement.

- Transport à la demande :
→ L'organisation d'actions de covoiturage facilitant les déplacements des habitants.
- Soutien financier aux associations d'intérêt communautaire : l'office intercommunal des sports de Mur-ès-Allier.

Pour être effective, cette décision devra être adoptée par les cinq communes de Mur-ès-Allier à la majorité qualifiée suivante : Les 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population totale de celles-ci **ou** la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale.

Le Conseil municipal de Chauriat, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des compétences de Mur-ès-Allier et à la modification des Statuts que cette modification entraîne.

Affaires diverses

Un devis a été demandé pour la taille des saules autour de l'étang. Des poubelles et des tables seront remises au printemps.

Proposition de plantation devant la Mairie : Rosiers sur tiges et lavande.